

# Horizons du Droit

The background features a light blue gradient at the top. Below it, there are large, overlapping, organic shapes in dark blue, medium blue, white, and teal. The shapes flow from the left side towards the right, creating a sense of movement and depth.

N°43

# Horizons du droit

Revue de l'Association Française des Docteurs en Droit



Directeur  
scientifique

**Jacques Mestre**

Agrégé des Facultés de droit, Président de l'Association française des docteurs en droit.  
(jacquesmestre81@gmail.com)

Comité  
scientifique

**Patrick de Fontbressin**

Avocat au Barreau de Paris.

**Julia Heinich**

Professeur de droit à l'Université de Bourgogne (Dijon).

**Sandie Lacroix-de Sousa**

Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans.

**Marie-Eve Pancrazi**

Professeur de droit à l'Université d'Aix-Marseille.

**Béatrice Parance**

Professeur de droit à l'Université de Paris VIII.

**David Richard**

Avocat au Barreau de Paris.

Rédacteur en  
chef

**Sabrina Dupouy**

Maître de conférences à l'Université de  
Clermont-Auvergne.

Les demandes de publications sont à adresser à  
l'adresse suivante : [sabrina.dupouy@uca.fr](mailto:sabrina.dupouy@uca.fr)

# Sommaire

Bulletin n° 43 – février 2023

**Page 5** Numéro spécial Juristes sportifs de haut niveau

En accord avec le logo de l'AFDD et sa devise :  
pour un Droit très positif !

*Jacques MESTRE*

**Page 7** Ode aux Doctorants, ces Sportifs de haut niveau

*Lydie COHEN, docteur en droit*

**Interviews de Juristes Sportifs de haut niveau :**

**Page 11** Sarah HANFFOU (avocate, docteur en droit et pongiste)

**Page 18** Mathilde SENECHAL (diplômée de master 2 et athlète de haut niveau)

**Page 23** Mohamed BEN MENDIL (docteur en droit public et champion du monde de kickboxing)

**Page 30** Louis DRUART (master 2 Paris Dauphine et rugbyman au Stade Français)

### **Regards sur le Droit du sport :**

**Page 37** Interview de Maître Carine DUPEYRON, faisant part de sa passionnante expérience d'arbitre en temps quasiment réel lors des derniers Jeux Olympiques de Tokyo

**Page 43** Témoignage du professeur Jean-Pierre KARAQUILLO, véritable « fondateur » du droit du sport en France

## NUMERO SPECIAL « JURISTES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU »

(EN ACCORD AVEC LE LOGO DE L'AFDD ET SA DEVISE :  
POUR UN DROIT TRES POSITIF)

**Jacques MESTRE**

En ces temps de relative morosité, comment ne pas aspirer à tourner le regard vers celles et ceux dont le parcours invite au dépassement et à l'excellence ? Et, pour nous Juristes, à nous intéresser ainsi aux professionnels qui, tout en portant au plus haut les couleurs du Droit, relèvent aussi en parallèle un autre challenge, tourné cette fois-ci vers le sport, la littérature ou encore, par exemple, l'activité artistique...

Ce mois-ci, place donc aux Juristes Sportifs de haut niveau, à travers plusieurs témoignages particulièrement intéressants de jeunes juristes très impliqués dans la pratique du sport et qui, pour certains d'entre eux, préparent d'ailleurs activement les prochains Jeux Olympiques de Paris ! Des JO pour lesquels l'AFDD leur souhaite un plein succès. Un très, très grand merci à ces passionnés du droit et du sport, Sarah Hannfou, Mathilde Sénéchal, Mohamed Ben Mendil et Louis Druart, de nous révéler leur double parcours, leurs moments de joie mais aussi leurs difficultés, et d'illustrer finalement à leur manière le nouveau logo dont notre Association a choisi de se doter, à travers la devise « *Pour un Droit très positif* ».

Merci également à Lydie Cohen, qui vient de soutenir une superbe thèse sur le thème du droit au sport pour les personnes handicapées, d'avoir introduit ces interviews par une comparaison bienvenue entre le sport de haut niveau et la réalisation d'une thèse de doctorat !

Et merci encore à Carine Dupeyron et à Jean-Pierre Karaquillo de nous livrer dans ce numéro spécial deux passionnants témoignages consacrés cette fois-ci au Droit du sport. Nul mieux qu'eux, dont l'expertise est en ce domaine particulièrement reconnue, ne pouvait évoquer l'importance que revêt la régulation par le Droit des activités sportives, tout particulièrement à l'heure où le thème de la bonne gouvernance a pris ici une résonance accrue.

## ODE AUX DOCTORANTS, CES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Lydie COHEN<sup>1</sup> - Docteur en droit - Responsable du pôle Droit du sport -  
Cabinet LLC et Associés - Bureau de Toulon

---

<sup>1</sup> lydie.cohen@orange.fr

« *Les champions ne naissent pas dans un gymnase. Les champions naissent de l'intérieur. D'un désir, d'un rêve, d'une vision* » observait Mohamed Ali. Un désir, un rêve, une vision, ne seraient-ce pas là également les motivations du doctorant pour sa recherche ? Finissons-en donc avec les stéréotypes du « rat de bibliothèque », le futur docteur en droit est un vrai sportif de haut niveau !

En effet, s'il existe une autre discipline que le sport qui, par excellence, transcende le dépassement de soi et nécessite de surpasser ses limites, c'est bien la thèse de doctorat. Le marathon doctoral apparaît alors comme une épreuve olympique (I) au sein de laquelle, le doctorant est conduit à la performance par son ou ses coachs, dans le respect des valeurs dictées par l'intégrité (II).

### I. La thèse de doctorat, une épreuve olympique

Pour décrocher le diplôme universitaire le plus élevé, un entraînement intensif est de rigueur. Le doctorant, au même titre qu'un athlète, s'engage dans un travail particulièrement exigeant et éprouvant. Il doit y consacrer énormément de temps, faire preuve d'abnégation et rester concentré. Lectures, questionnements, écriture, rencontres, exaltation mais aussi, doutes, insomnies et migraines rythmeront alors son quotidien. Tant d'effort pour, environ 5 ans plus tard, passer la ligne d'arrivée de la soutenance de thèse.

Cette durée n'est en l'occurrence pas s'en rappeler celle d'une olympiade, période de quatre ans qui sépare deux Jeux olympiques. Rêve de tout sportif de haut niveau, ils représentent la plus grande compétition multisport au monde. La devise olympique originale « *Citius, Altius, Fortius* » signifiant « plus vite, plus haut, plus fort », adoptée à l'initiative de Pierre de Coubertin lors de la création du Mouvement olympique en 1894, exprime d'ailleurs cette quête de performance.

Le Directeur de thèse et le Coach occupent à ce titre une place centrale car d'un côté comme de l'autre, la performance à l'exercice relève en partie de la qualité du travail d'équipe qui sera mis en œuvre. A l'évidence, le doctorant et le sportif de haut niveau partagent une ambition commune dans leur épreuve respective : l'excellence.

## II. Les valeurs communes de la recherche doctorale et du sport de haut niveau

Dans sa quête d'excellence, le doctorant s'engage à respecter les règles du jeu de la recherche scientifique et de la déontologie du doctorat.

L'article L. 211-2 du code de la recherche prévoit en effet que « *Les travaux de recherche, notamment l'ensemble des activités de la recherche publique [...] respectent les exigences de l'intégrité scientifique visant à garantir leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux et à consolider le lien de confiance avec la société. L'intégrité scientifique contribue à garantir l'impartialité des recherches et l'objectivité de leurs résultats* ». Or, l'intégrité, du latin *integritas*, peut se définir comme étant « *la qualité de quelqu'un, de son comportement, d'une institution qui est intègre, honnête* »<sup>1</sup>.

Les enjeux sont donc considérables pour la recherche scientifique dès lors qu'il en va de la confiance accordée par la société dans la science. D'ailleurs, le récent serment relatif à l'intégrité scientifique, instauré par la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030<sup>2</sup>, que le jeune docteur devra prêter à l'issue de sa thèse en témoigne.

Or, véritable gage de légitimité et crédibilité pour la recherche scientifique, l'exigence d'intégrité se retrouve de manière similaire en matière sportive<sup>3</sup>.

La Charte d'éthique et de déontologie du sport français<sup>4</sup> du Comité national olympique et sportif relevait notamment, dans sa version adoptée en 2012, que « *La raison d'être du sport réside en grande partie dans la confiance que les pratiquants et les passionnés portent au déroulement des compétitions et aux institutions qui les encadrent ou les organisent. Cette confiance est affectée lorsque :*

- *les compétitions ne paraissent ni sincères, ni incertaines,*

---

<sup>1</sup> Dictionnaire Larousse, « Intégrité », 2020.

<sup>2</sup> Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ; Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

<sup>3</sup> C. Dudognon, B. Foucher, E. Honorat, J-P. Karaquillo, A. Lacabarats, *L'intégrité des compétitions sportives*, Dalloz, Juris edition, 2014.

<sup>4</sup> CNOSF, *Charte d'éthique et de déontologie du sport français*, 2012.

- *un décalage flagrant existe entre les compétitions professionnelles ou de haut niveau et celles de niveau amateur,*
- *les institutions sportives et leurs dirigeants sont perçus comme partiaux, loin des réalités du terrain et, au pire, corrompus. »*

L'intégrité du sport renvoie donc ici « *non seulement à l'intégrité des sportifs entendue comme une attitude d'honnêteté, de respect des règles du jeu et de fair-play sportif, mais aussi à l'intégrité des institutions du sport* »<sup>1</sup>.

La lutte contre les dérives telles que le plagiat pour le doctorant, la manipulation des résultats ou le dopage pour le sportif de haut niveau constitue dès lors un enjeu majeur au sein duquel tous deux endossent la responsabilité du respect des règles et des valeurs dictées par l'intégrité.

Par conséquent, que ce soit au titre du travail et des sacrifices qu'elle nécessite comme de la posture qu'elle implique, la recherche doctorale s'apparente sous différents aspects à une compétition de très haut niveau. Aventure humaine mais aussi solitaire, la reconnaissance du juriste de haut niveau demeure pour autant beaucoup plus timorée que son homologue sportif décrochant la médaille d'or.

L'occasion est donc donnée de proclamer haut et fort, cette ode aux doctorants, qui par leur détermination, leur innovation, leur enthousiasme et leur conduite contribuent à laisser un héritage pour la matière juridique, en décrochant le titre de docteur mais surtout, de champion.

---

<sup>1</sup> S. Hoyneck, Rapport Pour une approche intégrée de l'intégrité du sport en France, Ministère en charge des sports, 17 mai 2019, p. 4.

## Interview Sarah HANFFOU<sup>1</sup>

Avocate et joueuse de tennis de table de haut niveau - Docteur en droit

---

<sup>1</sup> sarah.hanffou@gmail.com

**Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ? Quel est votre parcours ?**

Je suis Sarah HANFFOU, avocate au barreau de Toulon et joueuse de tennis de table à haut niveau. Je suis franco-camerounaise. J'ai grandi à Lille.

Côté sportif, j'ai tout d'abord représenté la France de l'âge de 12 à 21 ans. Depuis 2010, je joue sous les couleurs du Cameroun. J'ai participé à deux jeux olympiques (Londres et Tokyo). J'ai été plusieurs fois championne de France par équipe en Pro A et championne de France universitaire. J'ai également été championne d'Afrique. Je joue actuellement en PRO B (Deuxième division de la Ligue professionnelle) à Quimper. Mon objectif est de me qualifier pour les jeux de Paris 2024.

Côté universitaire, j'ai débuté mes études de droit à l'Université de Lille 2, puis j'ai poursuivi ma troisième année et mon master 1 en droit international et européen à l'université de Paris 5. Après un séjour Erasmus de 6 mois en Angleterre dans le cadre de mon master 1, j'ai terminé mes études à Aix-en-Provence avec un master 2 en droit public approfondi et un doctorat sous la direction du Professeur Thierry Serge RENOUX. Ma thèse avait pour sujet la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Pendant ma thèse de doctorat, je me suis engagée dans l'armée en tant qu'officier juriste. J'ai tout d'abord suivi une formation de 4 mois à l'école des officiers de Saint-Cyr Coëtquidan puis j'ai eu plusieurs affectations : Strasbourg, La Réunion, Lille et Toulon.

À l'issue de cette expérience de cinq ans, et après avoir soutenu ma thèse de doctorat, j'ai intégré l'école des avocats à Marseille. J'ai prêté serment en 2019 et j'exerce depuis cette date dans trois domaines : la défense des professionnels de santé, le droit public et le droit des associations.

Depuis 2021, je suis l'exécutif master in international business (EMIB) à l'ESCP. J'ai passé tous les examens. Il me reste le mémoire de fin d'études.

Enfin, je suis également présidente fondatrice de l'association Ping Sans Frontières qui vise à développer l'accès au tennis de table à travers le monde. Nous intervenons dans 16 pays, principalement sur le continent africain. Nos

accompagnons également les clubs, ligues et fédérations de tennis de table dans la mise en œuvre d'une démarche écologique et solidaire, notamment en récupérant et en donnant une seconde vie aux raquettes et tenus de sport.

**Quelles sont les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de ce double projet ?**

Jusqu'au baccalauréat, je n'ai rencontré aucune difficulté. Au CREPS et à l'INSEP, tout est extrêmement bien organisé et optimisé afin que nous puissions mener notre double projet. Les horaires sont aménagés, des professeurs sont également disponibles pour des cours particuliers lorsque nous avons besoin de rattraper certaines parties du programme en raison de nos absences liées à nos déplacements en compétitions.

En revanche, les études universitaires ont été difficiles. Je n'ai bénéficié d'aucun aménagement. Il s'agit d'ailleurs de la raison pour laquelle j'ai fait le choix d'arrêter de jouer en équipe de France juste avant les Jeux olympiques de 2008. Je n'arrivais plus à suivre le rythme de deux entraînements par jour et des compétitions à l'étranger avec les études universitaires. J'étais alors en troisième année de droit.

J'ai donc renoncé aux compétitions internationales jusqu'à la fin de mon master 2. Je jouais uniquement en championnat par équipe, en ligue professionnelle. Les matchs étaient le mardi soir, cela me permettait de m'organiser pour suivre les TD. J'ai toutefois dû diminuer le nombre d'entraînements (4 par semaine au lieu de 2 par jour).

À cette époque, la fédération française de tennis de table n'encourageait pas les études supérieures, et tout particulièrement lorsque cela sortait des cursus qui étaient envisagés pour les sportifs (STAPS ou diplôme d'entraîneurs). On m'avait d'ailleurs demandé de renoncer à effectuer des études universitaires après le baccalauréat si je souhaitais continuer à jouer en équipe de France.

C'est dans ce contexte que j'ai quitté l'INSEP et débuté mes études universitaires à Lille.

Après deux ans d'exclusion de l'équipe de France et après avoir réussi mes deux premières années de droit, j'ai pu à nouveau réintégrer l'INSEP et l'équipe de France. Toutefois, je devais suivre le rythme et les horaires d'entraînement du groupe et m'organiser moi-même pour gérer ma troisième année de droit. Je n'ai pas réussi à suivre le rythme. J'ai alors fait le choix de privilégier mes études, un an après avoir réintégré l'INSEP.

Par ailleurs, les universités n'étaient pas ouvertes à ce double projet. Il n'y avait pas de réelle prise en charge du double projet des sportifs de haut niveau.

Au demeurant on apprend de toutes les expériences. Il me semble que tous les sportifs qui allient études universitaires et sport de haut niveau développent des compétences particulières en termes d'organisation et plus largement de gestion de projet, mais aussi de résilience, d'autonomie, d'indépendance et de capacité d'adaptation.

**Qu'est-ce que le sport vous a apporté ?**

Le sport m'a beaucoup apporté et continue de m'apporter énormément. Le sport m'a apporté un équilibre de vie et une ouverture sur le monde, Le sport m'a également apporté une seconde famille, et des expériences de vie inoubliables.

En outre, il me semble que le sport de haut niveau c'est aussi l'apprentissage de compétences qui sont transposables dans la vie de tous les jours et dans le monde professionnel :

- **La gestion des émotions**

La pression est un paramètre inhérent au sport de haut niveau. En tant que sportif, on apprend à gérer une pression quotidienne, et à gérer les pics de pression avant les grands événements.

- **La capacité à savoir s'entourer**

L'entourage est essentiel dans le sport. Même dans les sports individuels, la réussite dépend de la qualité du groupe d'entraînement, de la relation nouée avec l'entraîneur, mais aussi du cercle amical que l'on a. On ne peut pas y arriver seul.

On apprend alors à s'entourer des meilleurs. On apprend très vite que travailler avec des personnes meilleures que soi-même n'est pas une menace, mais une opportunité.

#### - **La discipline et l'organisation**

Mener un double projet implique de gérer un emploi du temps extrêmement dense. Nous ne sommes pas toujours motivés, mais ce qui nous permet d'avancer, c'est la discipline et l'organisation.

En outre, il faut de la ténacité et de l'endurance pour arriver à haut niveau, mais aussi et surtout y rester pendant de nombreuses années.

Dans le sport, on apprend à faire l'effort supplémentaire (Go the extra mile). On apprend aussi que c'est lorsque l'on n'a pas envie et que l'on fait l'effort supplémentaire que la magie arrive. Ce sont ces quelques minutes chaque jour passé en plus à l'entraînement, qui font parfois la différence.

#### - **S'avoir rebondir après un échec**

La défaite, en tant que sportif, fait partie de notre vie. On apprend donc à tomber et à se relever. À prendre du recul. À se remobiliser.

#### Quels sont vos projets futurs ?

J'ai pour objectif de me qualifier pour les Jeux olympiques à Paris en 2024. J'ai aujourd'hui 36 ans. Cela serait une formidable manière de terminer ma carrière, dans un pays et une ville qui me sont chers.

Par ailleurs, j'aimerais participer à des aventures collectives.

Dans le domaine du sport, j'aimerais m'engager dans la transformation nécessaire du monde du sport face aux enjeux climatiques. Par ailleurs, je suis convaincue que le sport est quelque chose d'essentiel dans la vie, pour la condition physique, mais également l'équilibre mental. J'aimerais m'engager davantage dans l'accès au sport pour tous.

D'un point de vue professionnel, j'exerce aujourd'hui seule car cela m'a semblé être la meilleure manière d'exercer mon métier en parallèle de mon objectif de qualification aux jeux olympiques.

Toutefois, après Paris 2024, j'aimerais exercer différemment. J'ai besoin de collectif, de partager des engagements et des projets, de continuer à apprendre des autres, mais aussi de transmettre.

Enfin, j'aimerais aussi allier mon expérience de sportif de haut niveau avec ma passion du droit en pratiquant le droit du sport.

**Quels seraient les messages que vous aimeriez transmettre aux plus jeunes générations ?**

Tout est possible. Les seules limites que l'on a dans la vie, sont celles que l'on se fixe. Avec du travail, de la détermination et de la passion, on peut soulever des montagnes.

Je leur dirai aussi de ne pas hésiter à solliciter des conseils. On n'y arrive jamais seul. Ce sont parfois des rencontres qui changent des trajectoires de vie.

### Quelles sont vos relations avec les entreprises ?

Jusqu'à présent, en tant que sportive, je n'ai pas eu de lien particulier avec les entreprises. J'ai financé en majeure partie moi-même mes qualifications aux Jeux olympiques et aux différentes compétitions internationales.

Pour ma qualification pour les Jeux de Paris 2024, j'ai réalisé un appel aux partenaires sur LinkedIn. J'ai été très surprise et touchée par les messages de soutiens reçus et les contacts avec les entreprises. Cela m'a permis de m'engager avec des sponsors qui vont m'accompagner dans mon projet de qualification pour Paris 2024. J'ai ainsi trouvé le financement de 20% de mon budget.

Je suis donc encore à la recherche d'entreprises qui voudraient s'engager à mes côtés pour que l'on aille chercher ensemble ma qualification pour les Jeux de Paris 2024.

### Quelles sont les prochaines compétitions ?

En tennis de table, nous avons un circuit de compétitions internationales qui est assez similaire à celui du tennis. J'ai donc des compétitions à travers le monde 3 à 4 fois par mois.

En mars, je pars à Singapour et en Turquie. En mai, je participerai à la Coupe d'Afrique au Kenya, puis aux championnats du monde en Afrique du Sud.

Au mois de juin, je serai au Nigeria, en Tunisie et en Croatie. Cet été sera un peu calme avec uniquement le Pérou en juillet et le Ghana pour les jeux africains fin août. En septembre, je participerai aux championnats d'Afrique en Tunisie.

## **Interview de Mathilde Sénéchal<sup>1</sup>**

**Juriste et athlète de haut niveau (du 10 kms au marathon !)**

**Diplômée Master 2 Droit des affaires, Université Jean Moulin (Lyon)**

---

---

<sup>1</sup> m.senechal41@gmail.com

**Q° : Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ? Quel est votre parcours ?**

Je m'appelle Mathilde Sénéchal, j'ai 25 ans, je suis originaire de la ville de Blois en région Centre. J'ai effectué ma licence de droit européen à l'Université d'Orléans (45). Très attirée par le monde de l'entreprise, j'ai ensuite décroché avec mention mon master en droit des affaires approfondi à l'Université Jean Moulin à Lyon (69).

Parallèlement à cela, je suis également athlète de haut niveau en équipe de France. Je suis une coureuse de longue distance allant du 10km au marathon. J'ai été plusieurs fois Championne de France et j'ai également obtenu le titre de vice-championne d'Europe. Mon objectif est de me qualifier pour les Jeux Olympiques à Paris en 2024 sur le marathon.

**Q° : Quelles sont les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de ce double projet ?**

Durant mes 5 années d'études, j'ai toujours été « la première étudiante qui demandait des aménagements ». Alors que la reconnaissance académique du statut de sportif de haut niveau est bien prévue dans les textes (article L.221-9 du code du sport) son application concrète s'est révélée être plus délicate. Les études juridiques demandent un fort investissement et le sport de haut niveau tout autant. J'ai toujours voulu réussir aussi bien les deux, c'est pourquoi j'avais besoin de ces aménagements (choix de TD, remplacement d'une matière par le sport, possibilité de décaler les partiels).

Au moment où j'ai demandé à faire ma licence en 4 ans au lieu de 3, cela n'a pas bien été accueilli au départ. Administrativement cela a été un peu laborieux. Plus tard, lorsque j'ai changé d'Université pour mon Master, on m'a fait comprendre que j'étais, encore une fois, « la seule à demander cela ». Au-delà des difficultés administratives que cela peut poser, il faut aussi que les professeurs acceptent. Par exemple, certains stages d'entraînement tombaient pendant les périodes de partiels. Je devais les passer à distance avec l'accord du professeur. Heureusement mes professeurs étaient compréhensifs et ont accepté.

Je dirais donc que la difficulté majeure à laquelle j'ai été confronté a été de faire accepter mon double projet tout en étant pris au sérieux. Souvent le projet sportif est perçu comme perturbateur alors qu'il apporte de nombreux atouts complémentaires pour le sportif / étudiant.

Ensuite la seconde difficulté tient à l'organisation personnelle de ces « deux vies ». Tout mon quotidien est millimétré, mes semaines sont planifiées à l'avance pour que je puisse tout combiner au mieux. Il s'agit d'un équilibre à trouver. Parfois la balance penche plus vers le projet sportif lorsqu'il s'agit d'une période importante de compétitions, d'autres fois le projet professionnel l'emporte notamment en période de partiels.

Pour autant, je ne regrette absolument pas cette vie.

**Q° : Qu'est-ce que le sport vous a apporté ?**

Grâce au sport, j'ai appris à me connaître et à prendre confiance en moi. Cela peut paraître très basique mais lorsque nous sommes poussés dans nos retranchements, lorsque nous sortons de notre zone de confort, c'est à ce moment que l'on découvre qui nous sommes vraiment. La manière dont on réagit à ces événements extérieurs déstabilisants dévoile notre personnalité, nos forces et nos failles. Dès mes 17 ans j'ai commencé à travailler avec un préparateur mental pour justement comprendre mes faiblesses et m'améliorer mentalement. Aujourd'hui, je me connais parfaitement et j'ai entièrement conscience de la force du mental au quotidien.

Le sport m'a également apporté un équilibre. C'était indispensable pour moi d'aller m'entraîner après les cours. Je me sentais mieux après pour travailler plus efficacement. J'ai appris ainsi à être très organisée pour être plus productive sur un laps de temps réduit.

Grâce aux compétitions de haut niveau, j'ai également appris à gérer mon stress et mes émotions, ce qui est un atout majeur dans mon parcours d'étude comme pour la vie professionnelle.

Enfin, j'ai également pu développer des valeurs fondamentales telles que le dépassement de soi, la résilience, la détermination, l'importance du collectif.

**Q° : Quels sont vos projets futurs ? vos rêves ?**

J'ambitionne de pouvoir me qualifier au marathon des Jeux Olympiques à Paris en 2024. J'espère pouvoir continuer le sport de haut niveau jusqu'en 2028 également. J'aimerais trouver un équilibre entre le sport de haut niveau et le droit. J'aimerais pouvoir exercer en tant qu'avocate pour conseiller les entreprises ou même les sportifs de haut niveau.

Je rêve, à ma petite échelle, de contribuer à quelques améliorations dans le monde du sport. Je pense notamment à une meilleure prise en compte du statut du sportif de haut niveau indépendant, sujet de mon mémoire de fin d'étude. Je pense également à une meilleure prise en charge des sportifs de haut niveau dans leur double projet.

**Q° : Quels seraient les messages que vous aimeriez transmettre aux plus jeunes générations ?**

Lorsque j'interviens auprès des plus jeunes, dans des écoles ou collèges, je leur dis toujours de croire en eux et qu'il est possible de pratiquer du sport tout en continuant les études. J'ai malheureusement beaucoup d'exemples autour de moi de sportifs qui ne se sont pas assurés un bagage pour leur après-carrière. Même au-delà de l'aspect financier, avoir un double-projet permet, à mon sens, d'être plus équilibré en ayant un recul supplémentaire sur notre pratique sportive ou nos études. Lorsque mes résultats sportifs n'étaient pas à la hauteur de mes espérances, j'essayais de me rattraper au niveau scolaire en ayant des bonnes notes, et inversement. Je crois fortement dans le fait que le travail finit toujours par payer alors j'essaye également de transmettre ces valeurs aux plus jeunes générations.

**Q° : Quelles sont vos relations avec les entreprises ?**

Mon sport en tant que tel ne me permet pas d'en vivre, je dois donc me tourner vers des partenaires privés ou publics pour m'aider à financer ce projet. Le sportif de haut niveau indépendant et individuel est un véritable chef d'entreprise. Je suis le chef de ma propre entreprise dans laquelle je suis le produit, l'employé et le patron. Je suis donc souvent au contact d'entreprises pour nouer un lien de partenariat ensemble.

Le monde de l'entreprise et du sport de haut niveau sont finalement très proches. Nous faisons face aux mêmes problématiques : l'atteinte d'un objectif dans un temps déterminé, la gestion du stress, la confrontation à l'échec, la remise en question. Nous partageons les mêmes valeurs : le dépassement de soi, le goût de l'effort, l'esprit d'équipe, l'importance du bien-être. Mais surtout, nous avons le même objectif : être performant en atteignant notre meilleur potentiel. Ce sont d'ailleurs des points clefs que je développe lors de conférences en entreprise.

J'essaye donc de m'entourer de partenaires qui partagent les mêmes valeurs que moi et qui sont heureux de prendre part à cette aventure sportive et avant tout humaine.

**Q° : Quelles sont vos relations avec les professionnels du droit ?**

J'ai eu la chance de réaliser quelques stages en cabinet d'avocat durant mes années d'études. Cela m'a permis d'avoir une vision plus concrète du monde juridique. J'ai notamment travaillé au sein du cabinet FIDAL à Blois. J'ai été très bien accueillie et ma spécificité « sportive » a également été bien reçue. Bien que mon projet sportif soit ma priorité jusqu'en 2024, j'aimerais pouvoir garder un maximum de contact avec les professionnels du droit.

## **Interview de Mohamed BEN MENDIL<sup>1</sup>**

**Docteur en droit - Champion du monde de Kick Boxing 2018**

---

---

<sup>1</sup> benmendil.mohamed@yahoo.fr

**Bonjour, pourriez-vous vous présenter brièvement à nos lecteurs ?**

Bonjour, je m'appelle Mohamed BEN MENDIL, je suis docteur en droit public, j'ai soutenu ma thèse en décembre 2021 et je suis également champion du monde de Kick Boxing 2018. Je suis le premier et le seul champion du monde de cette discipline à avoir obtenu le titre de docteur en droit. Je suis également juriste en droit social et coach sportif. J'endosse donc de nombreuses casquettes et j'ai un parcours très atypique et riche d'expériences.

**Pourriez-vous nous expliquer plus en détail votre parcours atypique qui vous a conduit à devenir le premier champion du monde de Kick Boxing docteur en droit ?**

Je suis né à Tunis en 1984. J'ai commencé les arts martiaux via le taekwondo vers l'âge de 7 ans. Je me suis ensuite tourné vers la boxe pieds et poings et j'ai tout de suite été passionné par ces disciplines. Même si mon père n'était au début pas d'accord pour que je pratique ce sport, lui-même est un ancien boxeur et il avait une image un peu négative du monde de la boxe, il m'a permis de continuer à condition que mes résultats scolaires restent bons. J'ai donc continué ma scolarité sans problème en pratiquant mon sport et j'ai fini par intégrer l'équipe nationale tunisienne de Kick Boxing à l'âge de 16 ans. J'ai notamment remporté 7 titres de champion de Tunisie, 2 titres de vice-champion du monde. Au fil des années, je me suis constitué un beau palmarès tout en poursuivant des études de droit à l'Université de Carthage suite à l'obtention de mon baccalauréat littéraire.

Je me suis ensuite spécialisé dans le droit public et plus particulièrement en droit européen et comparé lors de mon Master 1. Je souhaitais alors approfondir mes connaissances dans ces matières et j'étais attiré par le monde de la recherche. Certains enseignants français et notamment certains professeurs de l'Université Toulouse-1 Capitole donnaient des cours à l'Université de Carthage. De plus, travaillant plus particulièrement sur le sujet des relations extérieures de l'Union européenne, j'ai décidé de venir en France pour continuer en Master 2 mon parcours universitaire au sein de l'Université Toulouse-1 Capitole. Je suis arrivé à Toulouse en 2011 et j'ai obtenu l'année suivante mon Master en droit international, européen et comparé. Ensuite, j'ai souhaité poursuivre en doctorat

avec, comme objectif à l'époque, l'enseignement. J'ai donc commencé mes recherches en doctorat à l'Université Toulouse-1 Capitole.

Parallèlement, je continuais mes entraînements à Toulouse et comme je n'avais pas la nationalité française je n'avais pas le droit de disputer les championnats de France. Par contre, en 2013, on m'a proposé de faire un combat international Tunisie/France face au champion de France en titre dans le cadre d'une soirée de gala hors championnat. Lors de ce combat, j'ai remporté la victoire et la Fédération Française de Kick Boxing m'a proposé de demander la naturalisation pour faire les championnats de France et rejoindre l'équipe de France, chose que j'ai acceptée avec un grand plaisir. Quelques semaines plus tard j'ai été naturalisé français, j'ai disputé les championnats de France et j'ai intégré l'équipe de France après avoir obtenu le titre de champion de France.

J'ai donc continué mes recherches en étant sportif de haut niveau et en effectuant les stages et les compétitions avec la sélection nationale. J'ai fini par décrocher le titre de champion du monde le 4 novembre 2018 à Carrare (en Italie) ! Cela a été une véritable consécration pour moi après tant d'années de sacrifices et d'efforts... Toutefois, sur le plan universitaire, ce statut de sportif de haut niveau m'a posé quelques difficultés. En effet, j'ai rencontré un grave différend avec ma directrice de thèse de l'époque (qui avait du mal à accepter mes contraintes liées à mon statut de sportif de haut niveau). Dès lors, j'ai changé d'Université et j'ai terminé ma thèse sur la question des droits de l'Homme dans l'accord d'association entre la Tunisie et l'Union européenne sous la direction de Monsieur le Professeur Eric Péchillon de l'Université Bretagne-Sud. J'ai soutenu le 13 décembre 2021 suite à la période difficile liée à l'épidémie de COVID-19.

**Concernant vos autres activités dans le domaine juridique et sportif pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Comment liez-vous ces activités avec le reste de votre parcours ?**

Comme je vous le disais dès mon arrivée à Toulouse et même avant j'ai dû travailler pour financer mes études. Je me suis donc tout naturellement tourné vers le domaine du coaching sportif qui me permettait alors de lier l'utile à l'agréable disons : je pouvais à la fois avoir un soutien financier tout en enseignant le sport par lequel je suis passionné. Afin de me professionnaliser dans ce domaine, j'ai obtenu un BPJEPS activités pugilistiques (Brevet d'Etat) et

J'ai commencé à donner des cours de boxe pieds et poings. J'ai également travaillé dans une association de défense des consommateurs en tant que juriste et j'ai pu approfondir le droit de la consommation... Par ailleurs, j'ai eu la possibilité de donner des cours en tant que chargé de travaux dirigés à l'Université Toulouse-1 Capitole ce qui m'a permis de mettre en pratique mon goût pour l'enseignement.

Comme on peut je pense le constater toutes ces différentes expériences professionnelles ont été très enrichissantes pour moi. Ensuite, mon travail d'éducateur sportif grâce à mon expérience dans le sport de haut niveau m'a permis de transmettre ma passion du sport... Enfin, mon travail dans le monde de l'entreprise m'a permis de découvrir un autre univers, de nouvelles personnes et un autre fonctionnement. J'ai également eu l'opportunité d'y découvrir le droit social et de me former dans ce domaine et en 2020 j'ai validé un DU en droit social (niveau master) à l'Université Toulouse-1 Capitole.

**Avez-vous rencontré des obstacles, freins ou difficultés durant ce double parcours universitaire et sportif ?**

Effectivement, cela n'a pas été toujours facile de concilier sport de haut niveau et études supérieures de haut niveau. Lors de mon arrivée en France, pour faire mon Master 2, je devais m'entraîner deux fois par jour pour rester compétitif tout en suivant les cours à l'Université et en rédigeant mon mémoire de Master 2. Par ailleurs, je faisais des petits boulots pour subvenir à mes besoins. Le rythme était donc très soutenu et j'ai dû faire de nombreux sacrifices pour tout mener de front. Cette situation a perduré lors de mon doctorat car je n'étais pas boursier. Avec le recul, je me rends compte que ces difficultés ont forgé mon caractère et m'ont permis d'être encore plus déterminé à atteindre les objectifs que je m'étais fixés, à savoir devenir champion du monde dans mon sport et obtenir mon doctorat malgré l'adversité.

Un autre obstacle, a été l'image que les personnes extérieures à l'univers de la boxe et des arts martiaux ont de ces sports. En effet, dans le milieu universitaire, de nombreuses personnes parmi le corps enseignant acceptaient mal le fait que je sois sportif de haut niveau et surtout boxeur et que je continue en même temps mon doctorat. Les préjugés sur ce sport sont très nombreux et même s'il commence à intéresser des personnes de milieux sociaux plus aisés, il a

longtemps été considéré comme un sport de voyous réservé aux milieux populaires... Ainsi, alors que d'autres sportifs de haut niveau pouvaient recevoir certains honneurs et certains aménagements au sein de l'Université, cela n'a pas été mon cas. Il a donc fallu que je trouve un encadreur ayant une autre image de la boxe et des contraintes liées au statut de sportif de haut niveau (déplacements, entraînements, compétitions...). Enfin, j'ai eu la chance de travailler sous la direction de Monsieur le Professeur Eric Péchillon qui est également ex boxeur amateur et passionné par ce sport. J'ai pu ainsi finir ma thèse sereinement auprès d'une personne comprenant mon état d'esprit de battant et qui m'a poussé vers la réussite.

**Au contraire maintenant, qu'avez-vous pu retirer de positif de ce parcours atypique et parfois difficile et que pensez-vous que cela vous a apporté de plus qu'un parcours disons plus classique ?**

Je pense que mon parcours m'a réellement permis de développer ma ténacité, mon esprit combatif et ma motivation. Plus les obstacles apparaissaient sur mon parcours, plus j'étais déterminé à atteindre mes objectifs afin de prouver aux personnes qui me discréditaient et à moi-même que j'étais capable de réaliser mes rêves. C'est grâce à cela que j'ai pu devenir le premier champion du monde de Kick Boxing docteur en droit public de l'histoire !

Il m'a également permis de développer ma curiosité et mon ouverture d'esprit. Grâce au sport j'ai eu la chance de pouvoir énormément voyager et découvrir de nouveaux pays et de nouvelles cultures. Le contact avec les gens est également facilité lorsque l'on a une passion commune. Dans le domaine professionnel, je garde également de la boxe l'esprit de challenge et l'envie d'atteindre mes objectifs.

En fait, tous les différents éléments de mon parcours ont été utiles aux autres comme dans une sorte de cercle vertueux : ainsi, la boxe pieds poings m'a permis de développer ma combativité, mon sens du sacrifice et mon abnégation ce qui m'a permis de mener à bien mes recherches. Afin de financer mes recherches et fonder ma vie de famille, je devais travailler en parallèle, ce qui m'a permis également de développer de nouvelles compétences dans le domaine juridique et sportif...

C'est ce même état d'esprit que j'ai essayé de transmettre à mes étudiants lors de mes quelques années en tant que chargé de travaux dirigés à l'Université Toulouse-1. J'ai toujours incité les sportifs de haut niveau à s'accrocher et à confirmer la compatibilité entre la pratique du sport et la vie académique. C'est à chacun de nous de participer à prouver que les recherches et les études juridiques sont tout à fait en adéquation avec le sport de haut niveau.

**Conseillerez-vous un tel parcours ?**

Oui absolument. D'ailleurs, je ne cesse de conseiller à mes élèves au club ou à mes étudiants à l'Université quand j'étais chargé de TD, de garder la motivation et de pratiquer le sport tout en suivant un parcours académique et poursuivre de manière assidue les études. Je suis par ailleurs content de voir le nombre croissant de sportifs de haut niveau qui intègrent le monde de la recherche juridique et scientifique dans les différents laboratoires des universités. Quant à notre sport, le Kick Boxing, il vient d'être reconnu comme sport olympique et j'espère pouvoir préparer un champion français qui pourra se hisser sur la plus haute marche du podium.

**Avez-vous développé un intérêt particulier pour le droit du sport ?**

Je suis actuellement très engagé dans la Ligue Occitanie de la Fédération Française de Kick Boxing, Muay Thaï et Disciplines associées (FFKMDA) en tant que coach et aussi en tant qu'arbitre national ce qui me donne la possibilité de créer des liens étroits avec les responsables de cette fédération. Cela m'a permis de connaître le processus de création du règlement fédéral ainsi que la législation qui gère les fédérations nationales. Dès lors, je commence à développer l'envie d'approcher le droit du sport. C'est pourquoi, j'ai proposé à mon directeur de thèse, Monsieur le Professeur Eric Péchillon, de collaborer ensemble en vue d'une publication au sujet notamment du lien entre le droit et la boxe.

Enfin, il me semble que le droit du sport nécessite avant tout une relation passionnelle avec la pratique sportive ou l'attention portée au sport. Notre atout de chercheur en droit doit être au service de cette relation particulière avec le sport.

**Quels sont vos projets pour le futur ?**

J'ai toujours besoin de me fixer des objectifs ambitieux pour avancer. C'est pourquoi, je viens d'intégrer l'EDASOP, Ecole Des Avocats Sud-Ouest Pyrénées, située à Toulouse, et je souhaite à présent devenir avocat en droit social prochainement. Parallèlement, je continue à travailler à temps partiel en tant que juriste en protection de données personnelles dans une entreprise adaptée en région toulousaine. J'ai arrêté la boxe pieds et poings en compétition et je cherche maintenant à transmettre ma passion. C'est pourquoi j'ai monté, avec l'aide d'un ami, un club de boxe pieds et poings dont je suis le directeur technique et coach à Gagnac-sur-Garonne (commune au nord de Toulouse). Je dispense des cours de Kick Boxing, Full Contact, Muay Thaï et cardioboxing pour tous les âges. Notre petite structure a déjà obtenu de très bons résultats en compétition : un de nos compétiteurs a été sacré champion de France en 2021 et cette année nous avons 6 boxeurs qualifiés pour les finales nationales des championnats. Je suis également investi dans la Fédération Française de Kick Boxing Muay Thaï et Disciplines Associées *via* mon rôle d'arbitre national. Je souhaite à présent devenir arbitre de niveau international et ainsi continuer à m'investir pour ce sport et la promotion des valeurs qu'il incarne.

Bref, je cherche toujours à conserver l'équilibre entre mes activités liées au droit et celles liées au sport tout en préservant une vie privée épanouie.

## Interview de Louis DRUART<sup>1</sup>

Étudiant en master 2, Université de Paris-Dauphine

Rugbyman, Stade Français

---

---

<sup>1</sup> louis.druart@gmail.com

**Q. : Pourriez-vous nous présenter votre parcours ?**

Je m'appelle Louis Druart et je suis étudiant à Paris-Dauphine au sein du Master 2 « 122 » sous la direction des Professeurs Pasqualini et Decocq, et je mène en parallèle de cela le début de ma carrière de joueur de rugby au sein de mon club du Stade Français Paris.

J'ai commencé le rugby très jeune à Boulogne, et après avoir longuement hésité avec le football, j'ai décidé de poursuivre mon destin de rugbyman en entrant au sein du Pôle Espoirs Lakanal. Alors élève de Première ES, j'ai eu la chance de pouvoir signer rapidement au sein du centre de formation du Racing 92 après ma première sélection nationale dans les équipes de France jeunes.

Après avoir obtenu mon baccalauréat avec la mention Très Bien, j'ai décidé de mener des études de droit au sein de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Rapidement passionné par le droit des affaires, j'ai choisi tous les enseignements s'y rattachant. En parallèle de ma licence, mon rythme d'entraînement au sein du centre de formation s'était nettement accéléré puisque je m'entraînais tous les matins, généralement de 8h à midi, avant d'aller en amphithéâtre ou en TD l'après-midi et le soir.

Alors que je m'apprêtais à être diplômé de mon diplôme de Licence, j'ai eu l'honneur de recevoir un coup de fil d'un homme que je n'oublierai jamais : Pierre Mignoni. Juste avant que la crise du Covid n'explose, j'ai pu signer un contrat de

deux ans avec le LOU RUGBY, club de la ville de Lyon, et découvrir le monde du rugby professionnel. Mon départ à Lyon fût alors un tournant, tant dans ma vie personnelle que dans ma vie professionnelle puisque je quittais Paris pour la première fois. Cette expérience fut incroyable de bout en bout. Au niveau universitaire, après avoir obtenu ma Licence avec la mention Bien, j'ai en effet eu la chance de pouvoir rejoindre les rangs du prestigieux DJCE de Lyon. Après avoir convaincu le Professeur Favario de ma motivation et de mes capacités, j'ai pu vivre une vie d'étudiant tout à fait normale au et faire certaines rencontres inoubliables au sein du Master.

Après avoir passé la première année à être tout proche de jouer en professionnel, mais sans jamais avoir réussi à convaincre les coachs de me donner ma chance, j'ai eu l'opportunité de me faire prêter au cours de la deuxième année au sein du club de l'US Montauban, pensionnaire de Pro D2. J'ai alors pu enfin réaliser mes débuts chez les professionnels, et concrétiser toutes ces années de travail et de sacrifices. Ce fut une année riche en apprentissage et en découvertes. J'ai cependant dû quitter le DJCE de Lyon car l'emploi du temps du championnat de Pro D2 ne me permettait pas de faire les allers-retours à l'université, et surtout il m'était impossible de louper dix jours d'entraînement professionnel pour aller passer mes partiels en décembre puis en mai.

Ensuite, malgré une saison convaincante, où j'ai pris part à une quinzaine de matchs, je n'ai pas reçu de proposition de prolongation de la part du LOU. Je me suis alors recentré sur mon double projet, et j'ai choisi de poursuivre mon aventure rugbystique au sein du club du Stade Français Paris. Ce choix n'est pas anodin car malgré mon passage au centre de formation du Racing 92, je dois avouer avoir été supporter du club depuis toujours, notamment en raison du fait

que la légende locale de mon club de l'ACBB était Jules Plisson, illustre ancien du Stade français.

Persuadé qu'il me fallait être diplômé d'un Master 2 pour finir mon cursus universitaire, j'ai eu le privilège de rencontrer les Professeurs Pasqualini et Decocq, particulièrement réceptifs à mon double projet, qui m'ont donné ma chance au sein du Master du 122.

Après avoir mis un terme à ma jeune carrière en juin, je me présenterai à l'examen du barreau en septembre. J'espère participer à la coupe du monde des barreaux qui se tiendra en France juste avant la coupe du monde France 2023.

**Q. : Quelles difficultés avez-vous rencontrés au long de votre double parcours ?**

Les principales difficultés rencontrées étaient de deux ordres.

Premièrement, Du côté de l'université, plusieurs problèmes majeurs ont rendu mon double projet très compliqué. Tout d'abord, il est rare de rencontrer des Professeurs, ou des administratifs d'ailleurs, soucieux de notre situation de sportifs de haut niveau, et disponibles pour nous. Si le deuxième problème semble être commun à tous les étudiants, le deuxième me paraît aujourd'hui facilement réglable. Il faut comprendre qu'aujourd'hui, à l'université, le statut de sportif de haut niveau, en tout cas dans dma situation, ne donne lieu à aucun avantage si ce n'est quelques demi-points dans la moyenne générale en Licence, et le droit, en Licence, de ne pas être sanctionné pour ses absences en TD. Or, tout étudiant qui souhaite réussir au mieux sa Licence, ne peut se permettre de s'absenter à un quart des TD du semestre. Il faudrait donc réfléchir à un aménagement plus pertinent de la situation des sportifs étudiants à la faculté de droit.

Deuxièmement, du côté du club, il est vrai que j'ai toujours été le seul à faire du droit dans les trois centres de formation dans lesquels je suis passé. De cela découle une conséquence importante : le manque de soutien. Notamment sur mes années de licence, personne au club ne savait vraiment ce que je faisais comme étude et n'était disposé à m'accompagner. Là où les autres pouvaient bénéficier de cours de soutien en maths ou en comptabilité, je n'ai jamais pu bénéficier d'aucun cours de soutien en droit, ce qui est très dommage au vu du budget du club et de l'investissement que j'ai pu y consacrer.

**Q. : Quel est le meilleur conseil que vous pourriez donner à un jeune sportif étudiant en droit face à ces difficultés ?**

Le meilleur conseil que je pourrais donner serait de bien s'entourer dès la première année de Licence, de sorte à pouvoir se reposer bien plus sur ses amis de Licence, que sur ses professeurs ou sur son club.

Aussi, le conseil que je peux donner est de se rendre un maximum à l'université par semaine, et pour cela privilégier une faculté proche de là où on s'entraîne. Par exemple, cette année, le stade de Jean Bouin où nous nous entraînons la plupart du temps et l'Université Paris Dauphine sont à moins de dix minutes... alors quand je termine un entraînement il est très facile pour moi de me rendre en cours à l'heure qui suit. Cela participe grandement à ma réussite.

Dernier conseil, pour vivre au mieux son projet professionnel, il faut impérativement sonder son club, et plus particulièrement les partenaires du club, pour savoir quelles relations pourraient nous profiter. Par exemple, dans mon cas, ce serait savoir avec quels avocats parisiens le club travaille afin d'être mis en

relation pour un stage ou pour simplement les rencontrer à l'occasion d'un match à domicile.

**Q. : Quel est votre projet professionnel à l'issue de votre carrière ?**

Après un stage au sein du département contentieux du Cabinet Allen&Overy, je me présenterai à l'examen du CRFPA en septembre 2023 en espérant le décrocher du premier coup.

Si tel était le cas, j'ai pour projet de partir pendant un an à l'étranger, et tout d'abord 6 mois en Argentine avant de revenir effectuer ma rentrée à l'école des avocats et devenir ensuite avocat en contentieux des affaires.

**Q. : Quels seraient les apports de votre parcours sportif dans votre future activité professionnelle ?**

J'espère devenir avocat et exercer principalement en contentieux. Pour cela, je suis convaincu que mes qualités de joueur de rugby, et toute l'expérience accumulée dans le sport de haut niveau vont me permettre de progresser rapidement et de m'épanouir pleinement. Je vois beaucoup de parallèles entre une audience et un match, et je suis sûr que les forts moments de stress rencontrés ces dernières années vont me permettre de gérer au mieux la pression de mes premiers dossiers.

L'expérience du rugby professionnel, au-delà de me faire énormément gagner en maturité, m'a permis de développer plusieurs outils clés à la réussite dans cette profession, comme l'exigence, la résilience, la gestion du stress et des émotions, la prise de parole, le leadership, ou encore la détermination.

Je suis alors convaincu que le meilleur reste à venir !

Merci à vous,

Horizons du droit - Bulletin n° 43, 2023

Revue de l'Association Française des Docteurs en Droit

## ENTRETIEN AVEC CARINE DUPEYRON

Avocate aux Barreaux de Paris et de New York

Associé Darrois-Villey-Maillot-Brochier A.A.R.P.I.

---

Dans cet entretien, Carine Dupeyron présente le Tribunal Arbitral du Sport et fait part de sa récente et passionnante expérience d'arbitre du TAS lors des derniers Jeux Olympiques de Tokyo. Merci infiniment à cette grande praticienne de l'arbitrage de nous faire ainsi mieux connaître ce mode de résolution des différends qui s'exerce en temps réel, parallèlement au déroulement des compétitions...

**Q. : Qu'est-ce que le Tribunal Arbitral du Sport (TAS), et quel rôle joue sa Chambre ad hoc lors des Jeux Olympiques ?**

R. : Pour débiter par un peu d'histoire, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a été créé dans les années 1980, en raison de l'augmentation des litiges « sportifs » concernant les athlètes, les fédérations, les clubs, et, partant, au regard de la multiplication des sources de droit et des jurisprudences émanant de juridictions différentes, peu cohérentes et parfois même irréconciliables. De nombreux reproches étaient, en outre, souvent adressés aux fédérations concernant leur manque d'indépendance dans la résolution des litiges de nature disciplinaire avec les athlètes. Enfin, les enjeux économiques du sport étaient en croissance et l'idée d'une juridiction spécialisée sur les problématiques de ce secteur faisait son chemin.

Les acteurs institutionnels du monde du sport, menés par le Comité International Olympique (CIO), ont donc souhaité une institution permettant d'atteindre une certaine harmonisation de la justice sportive, en termes de procédure comme sur les sujets de fond spécifiques au sport. Un autre objectif était d'avoir à la disposition de leurs membres et des athlètes une justice indépendante, conforme aux standards internationaux, peu onéreuse et rendue dans des délais courts, compatibles avec les calendriers des compétitions ainsi qu'avec la durée de la carrière des athlètes. Voilà la genèse en quelques mots du TAS.

Depuis sa création officielle en 1984, l'institution d'arbitrage installée à Lausanne en Suisse n'a cessé d'étendre sa compétence, et agit aujourd'hui en tant qu'organe de première instance ou d'appel pour de très nombreuses fédérations internationales et nationales. Le TAS a, depuis, connu de saines réformes, la plus notable étant celle entraînée par l'arrêt *Gundel* du 16 mars 1993 du Tribunal

fédéral suisse, qui a conduit l'institution à se restructurer de manière fondamentale afin qu'elle devienne définitivement indépendante du CIO. Le TAS fait aujourd'hui partie du monde des institutions internationales d'arbitrage, modifie et revoit son règlement de manière régulière, et continue d'être à l'écoute des besoins du monde du sport. Un exemple de transformation récente est la constitution d'une liste d'arbitres spécialisés sur les questions de dopage, celles-ci devenant de plus en plus complexes, scientifiquement, mais aussi parce que les procédures et des règles édictées par l'Agence mondiale antidopage sont de plus en plus techniques, avec ici une jurisprudence en pleine élaboration.

Le TAS est aujourd'hui proche des institutions actives dans l'arbitrage commercial international, et ses arbitres appartiennent désormais souvent à ces deux mondes en toute fluidité – alors que, à l'origine, les arbitres inscrits sur les listes du TAS étaient plutôt des spécialistes dédiés à cette pratique sans lien avec d'autres pratiques de l'arbitrage international. Il conserve toutefois des caractéristiques propres, comme par exemple le fait d'interdire que les arbitres du TAS puissent aussi intervenir en tant que conseils dans les procédures devant l'institution, ou encore ses chambres *ad hoc*. Il est d'ailleurs intéressant de voir combien ces deux pratiques de l'arbitrage s'observent et tirent des leçons, l'une comme l'autre, de leurs expériences respectives.

Quant à la chambre *ad hoc* du TAS, sa genèse est finalement très similaire à celle du TAS. Là encore, les acteurs du monde olympique, le comité international olympique (CIO) en tête, ont constaté la croissance des litiges lors des Jeux Olympiques, et la nécessité d'avoir un organe juridictionnel indépendant en mesure de prendre des décisions dans les délais extraordinairement courts que requiert cet événement, pour ne pas en perturber le déroulé.

Le CIAS (Conseil International de l'Arbitrage en matière de Sport), organe dirigeant du TAS, n'avait plus qu'à formaliser une instance *ad hoc*, qui, quoi que siégeant théoriquement à Lausanne, mettrait à la disposition de tous les

participants aux Jeux Olympiques une justice arbitrale, installée sur site dix jours avant le début des Jeux, et prenant fin à l'issue de ceux-ci. La première mise en œuvre de cette chambre *ad hoc* a eu lieu en 1996, lors des Jeux olympiques d'Atlanta. Depuis, une chambre *ad hoc* est mise en place lors de chaque session de Jeux Olympiques, été comme hiver, ainsi que lors des Jeux du Commonwealth et également du championnat d'Europe de football organisé par l'UEFA. Récemment, lors des Jeux Olympiques de Rio, la chambre *ad hoc* du TAS a accueilli ses côtés une autre formation, spécialisée sur l'antidopage, et ce sont donc désormais deux formations spéciales qui siègent lors des Jeux Olympiques.

**Q. : Que fait la Chambre *ad hoc* du TAS lors des Jeux Olympiques ? Et qui la compose ?**

R. : Les arbitres de la Chambre *ad hoc* arbitrent lorsqu'ils sont sur site, et ce dès 10 jours avant les Jeux : en application d'un règlement spécifique à la chambre *ad hoc* dite « ordinaire », distinct de celui du TAS, ils ont compétence pour juger de tout différend né à l'occasion des Jeux olympiques et mènent donc des procédures arbitrales très accélérées, rendant des sentences dans un délai par principe de 24 heures après leur saisine. A noter, sur la question de la compétence, que la participation aux Jeux Olympiques et partant l'acceptation de la Charte Olympique, et de son article 61.2 renvoyant à la compétence du TAS, que cela soit pour les fédérations, leurs représentants, ou encore les athlètes, vaut acceptation de la compétence de cet organe « temporaire » de résolution des différends.

La Chambre *ad hoc* ordinaire, a, en moyenne, entre 10 et 15 affaires à juger au cours d'une session de Jeux Olympiques. Elle est composée de 12 arbitres, qui siègent par formation de 3, et une attention toute particulière est portée à l'absence de conflit d'intérêts, qu'il s'agisse de la nationalité de l'arbitre ou de liens éventuels avec une fédération dans la constitution des panels. L'indépendance, comme la célérité, sont des facteurs clés pour la crédibilité de l'institution. La chambre *ad hoc* anti-dopage est une formation plus réduite, de 6 arbitres.

Concrètement, la gestion de la procédure, le respect du contradictoire et de toutes les règles du procès équitable, et dans le même temps, la nécessité de rendre des sentences qui s'inscrivent dans les exigences de la compétition concernée rendent ce travail tout aussi passionnant qu'intense.

Autrement dit, lorsque nous sommes saisis, le temps autre que celui du dossier s'arrête : il s'agit de recevoir les mémoires des parties, de lire, comprendre et analyser leurs arguments et pièces, de tenir une audience, avec des conseils souvent situés à l'autre bout du monde, et de rendre une décision raisonnée, à temps pour l'épreuve à venir. Cela peut être 24 heures, cela peut être quelques heures à peine. Pour assurer cette gestion du côté des parties, les fédérations et le CIO se sont équipés de conseils qui savent, pour la durée des Jeux, qu'ils peuvent être saisis à toute heure ; pour les athlètes qui n'auraient pas accès aisément à un conseil, le TAS et le pays hôte mettent à disposition une liste d'avocats prêts à intervenir *pro bono* et là encore, qui se sont engagés quant à leur disponibilité.

Les dossiers sont par nature sensibles ; pour les athlètes qui forment un recours devant le TAS, cette justice intervient par hypothèse durant les moments les plus importants de leur carrière sportive. Cela est tout aussi vrai pour les fédérations et le CIO, dont les règles de sélection et les règlements ainsi que leur application sont minutieusement étudiés par les panels. Cette justice se doit donc d'être irréprochable, tant la conduite de la procédure que dans le raisonnement des décisions, et dans la jurisprudence qu'elle crée, les sentences étant publiées – ou *a minima* le sens de la décision – quasiment en temps réel. L'analyse de la jurisprudence des derniers Jeux Olympiques, qu'il s'agisse de ceux de Rio ou de Pyongchang est extrêmement intéressante à cet égard, en particulier sur les questions de dopage d'État en Russie et du droit des athlètes à titre individuel : je ne peux que vous encourager à vous y intéresser. Celle, plus récente, des Jeux Olympiques de Tokyo l'est tout autant.

**Q. : Quelles affaires sont portées devant la Chambre ad hoc ?**

R. : Comme je le disais précédemment, il existe maintenant une distinction entre les questions de dopage, directement traités par la formation *ad hoc* anti-dopage, et les questions que nous appelons « ordinaires » dans le jargon du TAS. Sur ces dernières, la diversité des dossiers est remarquable : lors des derniers

Jeux Olympiques à Tokyo, nous avons eu à traiter, entre autres, de différends portant sur les critères permettant la sélection des athlètes et leur application par les fédérations internationales, une contestation de décision d'arbitrage lors d'un match de boxe ou encore une portant sur la sélection des équipes qualifiées pour les 4x400m mixte, la contestation du retrait d'une accréditation d'un officiel par le CIO, la disqualification de certains athlètes qui n'avaient pas rempli leurs obligations relatives aux contrôles antidopage préalables aux Jeux olympiques ou encore le rétablissement d'une suspension pour violation des règles anti-dopage, conduisant à la disqualification d'un athlète.

**Q. : La chambre ad hoc agit-elle comme un organe de médiation ?**

R. : Il est exact que certains litiges trouvent une issue amiable : ainsi à Tokyo cet été, un nageur qui contestait sa non-sélection a pu bénéficier d'une place additionnelle octroyée par la FINA, et d'autres affaires ouvertes ont été résolues en dehors du TAS.

Toutefois, si le fait d'avoir une voie contentieuse, des échanges d'arguments et une audience permettent, en tant que tels, d'avoir les parties en présence et d'ouvrir ainsi un canal de communication entre elles, le temps contraint et la nécessité de trancher le différend ne donnent pas véritablement l'opportunité aux arbitres de jouer un rôle actif de médiateur. Ce rôle serait d'ailleurs difficile à concilier avec celui d'arbitre, et cette voie-là n'est donc pas explorée. Autrement dit, si un dialogue peut être engagé, voire encouragé lors de l'audience, la chambre *ad hoc* demeure essentiellement un organe de résolution des différends.

## Témoignage

Jean-Pierre KARAQUILLO<sup>1</sup>

---

---

<sup>1</sup> TEMOIGNAGE DEJA PARU DANS NOTRE REVUE *SIGNATURES INTERNATIONALES*

S'il est une personne dont le nom vient immédiatement à l'esprit lorsqu'on évoque les relations entre le Droit et le Sport, c'est bien Jean-Pierre Karaquillo, que la rédaction de Signatures Internationales tient à remercier infiniment de l'interview très riche et particulièrement inspirant qu'il a bien voulu lui accorder.

Professeur agrégé de droit privé et de sciences criminelles mais également Co-fondateur du Centre de Droit et d'Économie du Sport (CDES), Jean-Pierre Karaquillo a exercé différentes fonctions de direction au sein de plusieurs institutions sportives. Président du club de basket-ball de Limoges Cercle Saint-Pierre (CSP) et président de la conférence des conciliateurs du Comité national olympique et sportif français, il est actuellement Président de la Commission interfédérale des agents sportifs (CIAS), arbitre auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) de Lausanne et de la Chambre arbitrale du sport du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et de la Commission disciplinaire du Salary Cup de la Ligue nationale de rugby.

Expert reconnu en droit du sport, Jean-Pierre Karaquillo est également un spécialiste de droit social. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages (dont *Le droit du sport*, Dalloz, 4e éd. 2019) et de nombreuses publications sur ces thèmes.

**Q. : Pourriez-vous nous présenter votre parcours ? Pourquoi avez-vous choisi de faire une thèse en droit ?**

**R. :** C'est vraiment le fruit du bienfait des hasards. Je fais partie des individus qui considèrent que les parcours de vie tiennent à la conjugaison de bonnes rencontres (parfois, une bonne rencontre !) et de la motivation. À 18 ans, je n'avais ni le baccalauréat, ni le brevet. Mon vocabulaire était même très réduit et je me rappelle qu'à 15 ans, je ne savais d'ailleurs pas ce que « pessimiste » et « optimiste » signifiaient ! Je jouais au football en côtoyant les professionnels et les études ne me passionnaient guère.

Je viens du premier grand quartier populaire de Limoges, « la cité des Coutures », où les habitants vivaient essentiellement dehors. Ce quartier était un quartier de

fraternité, de solidarité et de combats pour le collectif. Difficile, mais profondément humain. Il n'y avait ni les armes, ni la drogue, à la différence d'aujourd'hui. Le sport, le football en particulier, y tenait une place essentielle, les jeunes jouaient constamment, même en allant à l'école. Je suis allé au collège et puis en 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup>, j'ai décroché. Les mathématiques, la géométrie, l'anglais, ce n'était pas mon truc... Je n'ai même pas passé le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC). Comme beaucoup d'enfants d'ouvriers, je me suis donc dirigé vers des contrats d'apprentissage. En réalité, c'est grâce à mes oncles qui étaient au Parti socialiste que j'ai pu décrocher un contrat d'apprentissage de cinq ans, dans l'imprimerie lithographique, (considérée comme « la seigneurie » des métiers manuels) pour tenter d'obtenir un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP).

Mais... à l'occasion d'une colonie de vacances dans laquelle j'étais moniteur, j'ai rencontré la femme qui est devenue la mère de mes enfants, une « intellectuelle » et, pour la suivre, j'ai eu l'envie irrésistible de faire des études ! Mes parents ont alors accepté de rompre le contrat d'apprentissage - car la majorité était à 21 ans à l'époque - et je me suis inscrit en capacité en droit. La formation m'a beaucoup plu. Je l'ai bien réussie et j'ai donc eu la possibilité de m'inscrire, ensuite, en première année de droit. À l'époque, je n'avais pas les moyens financiers pour m'inscrire à la Faculté. Un avocat qui dispensait des cours au sein de la capacité en droit m'a alors proposé un poste de remplaçant en Charente-Maritime. Il s'agissait d'un poste de « maître au pair » qui permettait d'être logé et nourri. C'est de cette manière que j'ai pu financer mon inscription en première année de droit. J'avais été très bien formé en capacité et les années universitaires se sont ensuite déroulées sans difficultés.

***« Je dis souvent que je suis quelqu'un qui n'a pas fait d'études.***

***Ce n'est pas par fausse modestie. Je fais partie de ceux qui considèrent que l'on peut faire des études de droit en n'ayant jamais fait de philosophie... »***

Je n'ai pas d'instruction, j'ai seulement la culture de mon quartier mais je crois que ce n'est pas rédhibitoire. On peut néanmoins faire du droit pertinemment. Il suffit de s'atteler avec rigueur et ténacité à la tâche.

Ensuite, à la faculté, j'ai rencontré un Professeur de sciences économiques qui ouvrait alors un Institut Universitaire et Technologique (IUT) à Limoges et qui recherchait un assistant. Je n'avais pas les diplômes nécessaires pour occuper cette fonction car un Diplôme d'Études Supérieures (DES) était en principe exigé. Ce professeur a tout de même accepté de me recruter .... à la condition que je m'inscrive en Doctorat. C'est la raison pour laquelle j'ai entrepris une thèse en droit international privé sur « les lois d'application immédiate dans la jurisprudence française de droit international privé ». Ce choix était plutôt étonnant car, non seulement, la Faculté de Limoges n'était pas du tout spécialisée ni reconnue dans cette matière mais en plus, je ne maîtrisais aucune langue étrangère.

**Q. : Quel souvenir conservez-vous de votre soutenance de thèse ?**

R. : J'ai soutenu cette thèse, en 1972, à Limoges, devant un très prestigieux jury d'internationalistes privatistes parmi lesquels Philippe Malaurie. Ce dernier - qui n'avait pas été convaincu par mes travaux - m'a conseillé de rester maître-assistant. Il m'a expliqué que je n'avais pas le niveau suffisant pour réussir le concours d'agrégation de droit privé. C'était le meilleur moyen pour que j'y aille ! Par provocation, je m'y suis présenté et même quatre fois ! Avec le recul, je considère aujourd'hui que le concours d'agrégation est « un mode de cooptation tempérée par le hasard »... Il est cependant peut être moins injuste que l'accès à la maîtrise de conférences tel qu'il est conçu désormais... Je me suis donc entraîné pour ce concours, j'ai fait des leçons de préparation avec des professeurs de Limoges ainsi qu'avec Philippe Jestaz dont j'appréciais énormément la profondeur intellectuelle ainsi que les qualités juridiques et humaines et dont j'avais apprécié la limpidité des cours, à Poitiers.

Pour se présenter à l'agrégation, il faut sans doute être mentalement et physiquement performant et surtout, ne jamais céder au découragement. La réussite à ce concours tient beaucoup aux rencontres. En 1980, j'ai été reçu douzième sur douze à la quatrième fois et j'ai finalement accédé à mon premier poste au Cameroun. J'y ai vécu mes premières années en tant que professeur

avec ma famille ; c'était une très belle expérience. En Afrique, j'ai été amené à dispenser des cours devant des amphithéâtres puissamment remplis d'étudiants attentifs, exigeants mais extrêmement reconnaissants en présence d'enseignants rigoureux qui, au demeurant, les invitent à exprimer leurs interrogations.

**Q. : Quel est le meilleur conseil que vous pourriez donner à un jeune chercheur ?**

R. : Le plus important c'est l'indépendance. L'indépendance dans sa réflexion, dans sa manière de faire, dans sa manière de vivre, dans ses convictions, dans ses aptitudes. Il ne faut pas imiter les gens ou les copier ! Il faut être original et innover.

***« Si on n'innove pas, on régresse ; on ne stagne pas, on régresse !***

***Et si on a l'ambition de faire de la pédagogie, de former les gens,***

***il faut les aimer ! »***

La formation est un métier de partage et de générosité : il convient donc de porter, tout d'abord, un regard sur les autres plutôt que sur soi-même.

Je suis loin d'être un exemple. D'autant que je suis avant tout « un enfant légitime du sport » car j'ai toujours été acteur de ce milieu. En tant que joueur avec les pros, à 18 ans, en C.F.A., en D.H. et en troisième division de district, à 22 ans, puis en tant que Président de deux clubs professionnels (football et de basket). Je suis « un enfant légitime du sport » et simplement « un enfant adoptif de l'université ». D'ailleurs, j'hésite à croire qu'il s'agit d'une « adoption plénière ».

**Q. : Vous avez considérablement œuvré à la construction du droit du sport : comment avez-vous procédé ?**

R. : Avec François Alaphilippe, également agrégé de droit privé en poste à l'Université de Limoges - qui est décédé le mois dernier - nous avons fondé le Centre de Droit et d'Économie du Sport (CDES) en 1977. François était très impliqué dans le monde du sport et a même été Président de la Fédération Française de Cyclisme de 1989 à 1993, puis Secrétaire Général du Comité National Olympique et Sportif Français de 1993 à 1997 et Président délégué du Conseil Social du Mouvement Sportif de 1997 à 2007. Nous avons voulu professionnaliser le sport français. À l'époque, il fallait être imprégné d'audace et avoir une vision originale de ce que devait devenir l'organisation et le fonctionnement du sport. Le droit du sport relevait de l'illusion ou de l'artifice. Au sein des fédérations sportives, aucun juriste, aucun administratif, seules des secrétaires avaient la charge de ces questions. Nous sommes allés à la rencontre des présidents de Fédérations. Nous leur avons proposé des formations dont le DESS de Formation juridique et économique aux professions du sport (créé en 1974 avec le C.N.O.S.F. et l'I.N.S.E.P.) qui est aujourd'hui devenu le Master 2 Droit et Économie du Sport (38<sup>ème</sup> Promotion). Au départ, ce n'était pas évident, nous n'avions ni budget, ni bureau, nous étions moqués. Il a fallu « mettre les mains dans le cambouis » mais finalement, nous avons fini par faire embaucher près de 1000 étudiants, issus de nos différentes formations (trois formations nationales, deux formations internationales).

**Q. : Comment est née la revue Jurisport ?**

R. : À l'époque, je rédigeais des chroniques de droit social au recueil Dalloz. Le rédacteur en chef, André Dunes, nous a proposé, un jour, d'écrire avec François Alaphilippe dans la rubrique « informations jurisprudentielles » - qui s'est transformée en « Panorama ». Il s'agissait d'informations rapides : il fallait présenter une dizaine d'arrêts sur le sport, deux fois par an. C'était de la jurisprudence seulement mais il y a eu progressivement une périodicité sur cette rubrique. Et de sa propre initiative, en 1979, André Dunes a décidé de l'intituler « Informations rapides en droit du sport ». C'était inimaginable ! 1979 ! Puis en 1987, nous avons créé la Revue trimestrielle Juridique et Économique du Sport,

qui est ensuite devenue mensuelle avec Jurisport et le soutien des éditions Dalloz.

**Q. : Dans les sujets actuels du droit du sport, est-ce qu'il reste des sujets à traiter ?**

R. : Ah oui ! Il y a encore beaucoup de très bons sujets à traiter. Le droit du sport est une matière passionnante. C'est sans doute l'un des secteurs où le pluralisme juridique est le plus affirmé et, malheureusement, les enseignements en Facultés de droit s'intéressent peu à ce phénomène.

En matière de thèse, en dernier lieu, j'ai eu la chance de diriger l'excellent travail de Skander Karaa : « Les juges de l'activité professionnelle sportive ». Sa thèse est aujourd'hui publiée à la Bibliothèque de droit social ; elle est absolument magnifique !

Le droit du sport, aujourd'hui, est résolument tourné vers l'international. Il y a quelques années (en 2005 me semble-t-il), j'ai eu l'honneur de faire un cours à l'Académie de la Haye sur « le droit international du sport ». C'était une expérience fabuleuse de dispenser son cours, pendant quinze jours, devant des auditeurs de plusieurs dizaines de nationalités différentes. L'E.N.A. m'a également ouvert ses portes pour dispenser un Séminaire de « droit et d'économie du sport » (en 1985) puis concernant « l'Entreprise de sport » (en 1987).

Et puis, il faut être en phase avec l'actualité. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons organisé le 24 novembre dernier, la 6<sup>ème</sup> édition du colloque de droit du sport au Conseil d'État, en collaboration avec le CNOSF, le Conseil d'État et les Éditions Dalloz sur le thème « Crise(s) sanitaire(s) et régulation juridique du sport ». Ce type de colloque avec le Conseil d'État, la Cour de cassation, le C.N.O.S.F. et sous l'égide des Éditions Dalloz – Juris éditions a été créé par le C.D.E.S. Il est organisé alternativement au Conseil d'État ou à la Cour de

cassation et est, à chaque édition, la synthèse d'un ouvrage précédemment élaboré.

**Q. : Quels sont vos projets actuels ?**

R. : J'en ai plusieurs ! Je suis boulimique de projets innovants ! C'est peut-être une manière de me rassurer. Donc, je réfléchis toujours à concrétiser « de nouveaux fantasmes ». C'est une matière tellement riche. Et il faut créer, constamment créer ! Ce qui est intéressant, c'est qu'aujourd'hui, le CDES est acteur-producteur de nouveautés dans le monde du sport. Il participe à son évolution.

**« Tout cela se construit avec des équipes de confiance.**

***J'aime les personnes engagées dans la citoyenneté, généreuses et humbles.  
Le choix des hommes et le choix du positionnement des hommes,  
C'est très important ».***

Vous ne devez pas vous tromper sur les femmes et les hommes. Pas plus sur le choix de ceux qui s'inscrivent dans cette « microsociété d'oxygène » qui a été voulue dès 1977 – 1978 (à la création du C.D.E.S. chevillé à l'Université de Limoges et à son territoire local et régional) que sur leur positionnement dans la structure. Il faut des *leaders* capables par la confiance qu'ils inspirent de prendre des décisions justes, avec l'autorité que véhicule le charisme humanitaire.

La peur ou l'intérêt égoïste doit être étrangère à de telles entités. Le savoir-être où éclate la simplicité, l'humilité, la générosité et la loyauté est vital. La compétence (les savoir-faire) juridique, économique, gestionnaire s'acquiert, facilement, par le travail. Rien n'est alors impossible.

*(Propos recueillis par Sandie Lacroix-de Sousa)*





AFDD